



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2021-173 ter**

Publié le 16 avril 2021

SOMMAIRE

DÉLÉGATION INTERRÉGIONALE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE - GRAND-NORD

Décision portant subdélégation de signature en matière d'habilitation dans les applications informatiques de l'État



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

SERVICE DE L'IMMOBILIER MINISTERIEL

DELEGATION INTERREGIONALE GRAND-NORD
DEPARTEMENT IMMOBILIER

Lille, le 16 avril 2021,

**DECISION PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE
D'HABILITATION DANS LES APPLICATIONS INFORMATIQUES DE L'ETAT**

Le chef du département Immobilier de la délégation interrégionale Grand-Nord du secrétariat général du ministère de la justice,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 modifié relatif à l'organisation du ministère de la justice ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu le décret n° 2014-834 du 24 juillet 2014 relatif aux secrétaires généraux des ministères ;
Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
Vu le décret du 09 septembre 2020 portant nomination de la secrétaire générale du ministère de la justice;
Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique ;
Vu l'arrêté du 10 octobre 2007 fixant le seuil prévu à l'article R. 213-30 du code de l'organisation judiciaire ;
Vu l'arrêté du 30 décembre 2019 relatif à l'organisation du secrétariat général et des directions du ministère de la justice ;
Vu la décision du 08 octobre 2020 portant délégation de signature du secrétariat général du ministère de la justice ;
Vu la circulaire du 25 août 2006 du Premier ministre relative aux délégations de compétence pour la signature des marchés publics de l'Etat,

Décide :

Art. 1er. – Délégation est donnée aux agents ci-après désignés à l'effet de procéder aux opérations budgétaires dans les applications informatiques financières de l'Etat (CHORUS) ; cette habilitation recouvre notamment le rôle de saisisseur dans CHORUS Formulaires :

| NOM | PRENOM |
|-------------|----------|
| DENIELLE | Amandine |
| GOUGET | Sloane |
| MAACHE | Louiza |
| RIBEAUCOURT | Cécile |
| ZOIOUI | Saba |

Art. 2. – Délégation est donnée aux agents ci-après désignés à l’effet de constater un service fait et de transmettre un ordre à payer dans les applications informatiques financières de l’Etat (CHORUS).

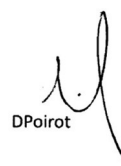
| NOM | PRENOM |
|-------------|----------|
| DENIELLE | Amandine |
| GOUGET | Sloane |
| MAACHE | Louiza |
| RIBEAUCOURT | Cécile |
| ZOIOUI | Saba |

Art. 3. – Les Délégations données aux articles 1^{er} et 2 de la présente décision concernent les opérations d’investissement immobilier relevant des programmes 166, 182, 310, de l’unité opérationnel du programme 107 et 362 (plan de relance) pour lesquels le département immobilier de la délégation interrégionale du secrétariat général Grand-Nord est compétent.

Art. 4. – Cette décision annule et remplace la précédente décision portant subdélégation de signature en matière d’habilitation dans les applications informatiques de l’Etat du département immobilier de la délégation interrégionale Grand-Nord du ministère de la justice.

Art. 5. – Le chef du département immobilier est chargé de l’exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs.

Le Chef du Département Immobilier



DPoirot